VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 20
VERDISSEMENT DE LA FLOTTE MUNICIPALE

La loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) impose aux collectivités d'intégrer 20% de véhicules propres lors du renouvellement de leur flotte.

Dans le cadre du respect de cette loi mais également par volonté politique de verdir la flotte municipale, il est proposé de développer le parc de véhicules à faible émission de CO2 lors des prochains renouvellements en fonction des offres constructeurs disponibles.

Les constructeurs privilégient trois axes énergétiques dans le développement de véhicules propres :

Electricité :
L'offre est limitée aux petites berlines polyvalentes et fourgonnettes. Un véhicule utilitaire de type fourgon vient d'être lancé sur le marché. Chez certains constructeurs, il faut ajouter au prix d'achat un loyer mensuel d'environ 90 € pour la location des batteries. L'acquisition de véhicules de ce type nécessite des stationnements réservés avec alimentation électrique sécurisée pour le rechargement. Si l'autonomie annoncée par le constructeur peut sembler suffisante, il convient de prendre en compte une consommation instantanée plus importante en fonction des charges transportées, des conditions météorologiques (froid et nuit) et des règles de circulation en agglomération (accélérations – freinages).

Hydrogène :
Véhicules électriques équipés d'une pile à combustible hydrogène agissant en prolongateur de charge. La Ville de Clermont-Ferrand est engagée activement dans le programme Zéro Emission Valley. Lancé par la Région AURA, ce programme a pour objectif d'accompagner le déploiement de stations de ravitaillement hydrogène et d'encourager l'acquisition de véhicules à pile à combustible. La Ville va acquérir 3 fourgonnettes d'ici fin 2020. Le chargement des batteries est soumis aux mêmes contraintes que les véhicules 100% électriques, le ravitaillement hydrogène s'effectuant aux futures stations du territoire de la Métropole. Le coût d'acquisition de ces véhicules se situe entre 35.000 € et 40.000 € l'unité aides de l'Etat déduites (certaines aides financières sont conditionnées par un engagement de la Collectivité à parcourir annuellement un nombre minimum de kilomètres). L'offre de véhicules adaptés aux usages d'une collectivité est actuellement limitée aux fourgonnettes.

Gaz Naturel pour Véhicules :
La Ville est dotée de deux stations de compression (sur les sites du Limousin et de La Charme) qui permettent leur ravitaillement. L'offre se décline en berlines, utilitaires et poids lourds. La charge et le volume utiles sont identiques aux véhicules traditionnels, l'autonomie généralement supérieure.

Aussi, lors du renouvellement de la flotte municipale, la Ville va s'orienter vers un mix énergétique GNV – Electrique – Hydrogène en fonction de l'adaptation des véhicules aux contraintes des usages des services en matière de règles de roulage :

- véhicules 100 % électriques pour des missions nécessitant une faible autonomie journalière, une faible charge utile et un stationnement adapté au rechargement

- fourgonnettes hydrogène pour des missions régulières de fort kilométrage de type tournée de distribution et nécessitant une charge utile moyenne

- véhicules GNV pour des véhicules nécessitant plus d'autonomie et de charge utile (type véhicule d'intervention possédant un équipement intérieur)

Pour mémoire, sur les 13 véhicules achetés en 2018 (berlines et utilitaires), 4 sont de type 100 % électrique.

Pour 2019, il est projeté d'acquérir 3 utilitaires GNV, 1 fourgonnette Hydrogène et 1 fourgonnette électrique sur les 12 véhicules remplacés.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de cette information.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 JUIL. 2019

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Nicolas BONNET